

RGPD, le contenu du dossier de conformité

Durée : 3 h

Modalités et moyens pédagogiques :

- Démonstrations O
- Cas pratiques O
- Synthèse O
- Evaluation des acquis N

**DISTANCIEL
POSSIBLE**

Objectifs : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de déterminer si son entreprise est en conformité avec le RGPD

Prérequis / niveau : avoir été sensibilisé au RGPD

Public concerné : tout public

Formation possible en intra-entreprise et interentreprises

Programme détaillé

- Le Registre de traitements
- Le Registre des Catégories de traitements
- L'information des personnes
- Le dossier d'accountability (mesures techniques et organisationnelles à prendre au sein de votre entreprise)
- Les mesures de privacy by design/by default
- La documentation
- Faire face à un contrôle de la CNIL

Bio de la formatrice



Forte d'une expérience de plus de 12 ans dans le domaine de la protection des données, Flore Chatelet, fondatrice d'Aporia, propose aux TPE/PME la mise en conformité au RGPD et assure cette conformité dans le temps grâce à la fonction DPO. Elle détermine et actionne les moyens techniques, organisationnels et juridiques pour que l'entreprise puisse garantir la sécurité des données personnelles qu'elle traite et rapporte la preuve à tous moments que les moyens nécessaires à cette protection ont été mis en place.

Elle assure la pérennité de l'activité de l'entreprise et lui permet d'évoluer dans un contexte serein.

Armée de cette expertise, elle propose de vous transmettre une partie de son « savoir-faire RGPD » de la sensibilisation jusqu'à la mise en conformité complète.